



CHARTRE DE
**RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE DES
ENTREPRISES**



Mission Locale
Haute-Garonne

..... ÉCLAIREUR D'AVENIR

QUI PENSE À ÉTEINDRE LA LUMIÈRE 

SOMMAIRE

1. p4

LA CHARTE RSE DE LA MISSION LOCALE HAUTE-GARONNE

ARTICLE 1.1 p4
POURQUOI UNE CHARTE ?

ARTICLE 1.2 p4
**LES 10 PRINCIPES RSE
DE L'ASSOCIATION**

ARTICLE 1.3 p5
**LA DÉMARCHE RSE
DE LA MISSION LOCALE
HAUTE-GARONNE**

ARTICLE 1.4 p7
**PILOTAGE DE LA DÉMARCHE
RSE**

2. p8

L'ASSOCIATION, VECTEUR DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

ARTICLE 2.1 p8
AVEC ET POUR LES JEUNES

ARTICLE 2.2 p10
**ASSURER UN
ENVIRONNEMENT
DE TRAVAIL DE QUALITÉ,
RESPONSABLE
ET ÉPANOUISSANT**

3. p12

L'ASSOCIATION, ACTRICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ARTICLE 3.1 p12
ACHATS RESPONSABLES

ARTICLE 3.2 p13
**MAÎTRISE DE
LA CONSOMMATION
ÉNERGÉTIQUE**

ARTICLE 3.3 p14
RÉEMPLOI ET RECYCLAGE

4. p15

SUIVI ET ÉVALUATION

1. LA CHARTE RSE DE LA MISSION LOCALE HAUTE-GARONNE

ARTICLE 1.1

POURQUOI UNE CHARTE ?

L'Association s'inscrit dans une démarche de **Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)** qui vise à intégrer à sa stratégie les enjeux de développement durable et les prendre en compte pour y apporter des solutions concrètes. La démarche RSE est au cœur de notre Projet Associatif de Structure.

Devenue essentielle pour de nombreuses organisations, la RSE a vocation à être communiquée, diffusée. C'est pourquoi l'Association publie sa charte RSE afin d'amener les salarié-e-s et ses parties prenantes à intégrer dans leurs activités quotidiennes des préoccupations sociales, sociétales et environnementales. L'Association souhaite, par cette charte, créer un document auquel se référer, qui doit conduire chacun à agir de manière responsable et conformément aux valeurs de l'Association.

Par cette charte, l'Association réaffirme son engagement à promouvoir une société plus juste, solidaire et durable en intégrant les principes de la RSE dans l'ensemble de ses activités.

Nous attendons de la démarche qu'elle porte des fruits à long terme non seulement pour la Mission Locale Haute-Garonne mais aussi pour les jeunes que nous avons à cœur d'accompagner vers un avenir plus durable.

ARTICLE 1.2

LES 10 PRINCIPES RSE DE L'ASSOCIATION

L'Association, par son statut d'association loi 1901 et par sa mission, s'inscrit naturellement dans cette démarche RSE. L'intégration des impératifs économiques, sociaux et environnementaux a toujours été un choix stratégique. L'Association fonde ses actions sur des valeurs



telles que l'égalité, la diversité, la transparence, l'éthique, la cohésion sociale, le bien-être au travail ou encore le respect de l'environnement.

L'engagement sociétal et environnemental de l'Association se décline en 10 principes qui cimentent les relations avec ses parties prenantes :

1. Éthique et loyauté des pratiques
2. Confidentialité et protection des données
3. Lutte contre toutes les formes de discrimination
4. Santé, sécurité au travail
5. Dialogue avec les parties prenantes
6. Développement du territoire
7. Lien social
8. Politique d'achats responsables
9. Maîtrise de la consommation énergétique
10. Recyclage et réemploi

ARTICLE 1.3

LA DÉMARCHE RSE DE LA MISSION LOCALE HAUTE-GARONE

La démarche RSE n'est pas une finalité, mais un moyen de réalisation, un cadre structurel permettant de réaliser son activité efficacement dans le respect des personnes et de l'environnement. Ce cadre intègre le principe d'amélioration continue, c'est-à-dire la remise en question des pratiques dans le but d'y apporter une amélioration au regard des enjeux de développement durable. Cette démarche fait de l'Association une organisation apprenante, offrant une meilleure adéquation entre les attentes de l'ensemble de nos parties prenantes et notre stratégie d'entreprise.

Dans le cadre de sa Charte RSE,
le respect de ces engagements
est constitutif du développement
à long terme de l'Association.

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
respecter et valoriser la diversité de parcours,
de cultures et d'origines

**ENCOURAGER
SES PARTENAIRES,
SOUS-TRAITANTS ET
FOURNISSEURS À ADHÉRER
À SA POLITIQUE RSE**
et à y apporter leurs
contributions

**GARANTIR
UN ENVIRONNEMENT
DE TRAVAIL STIMULANT
ET OUVERT AU DIALOGUE,**
dans le respect des règles
et des normes de travail

**FAVORISER
LE DÉVELOPPEMENT
DES COMPÉTENCES
DE SES COLLABORATEURS**
tout au long de leur vie
professionnelle

**RÉDUIRE
SON EMPREINTE
ÉCOLOGIQUE**

SENSIBILISER SES SALARIÉS AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
et à l'adaptation des comportements qui doit en découler

ARTICLE 14

PILOTAGE DE LA DÉMARCHE RSE

La politique RSE est impulsée conjointement par la Direction et le Conseil Social et Économique (CSE). Elle se décline en actions consistant à sensibiliser, fédérer et motiver toutes les parties prenantes autour de projets concrets. Il s'agit aussi de rendre compte et de communiquer sur les actions conduites et les résultats obtenus.

Pour garantir sa pertinence et son efficacité, un dispositif de suivi régulier et d'évaluation des actions RSE menées au sein de l'association est mis en place au sein du Comité de Pilotage (COPI).

Des indicateurs de suivi sont utilisés pour mesurer l'impact des actions dans les différents domaines (social, environnemental et économique).

Un bilan de la démarche est présenté en Comité Social et Économique pour rendre compte des progrès accomplis et des axes d'amélioration.



2.

L'ASSOCIATION, VECTEUR DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

ARTICLE 2.1

AVEC ET POUR LES JEUNES

La responsabilité sociétale est inscrite dans l'ADN des Missions Locales depuis leur création. Leur rôle est d'intégrer pleinement les jeunes dans notre société en pleine évolution.

Les valeurs qui nous portent et que nous incarnons au quotidien déclinées sous l'angle RSE sont les suivantes :

- **Être un générateur d'opportunités, « Eclaireur-se d'avenir »**
 - Éclairer les parcours et les réflexions des jeunes par une connaissance fine des potentialités et réalités de leur territoire ;
 - Leur ouvrir des portes pour leur avenir professionnel mais également dans le cadre de nos engagements RSE ;
 - Les éclairer sur les changements climatiques à l'œuvre, les bonnes pratiques à adopter, les rendre acteur-trice-s de la transition écologique en mettant en valeur les opportunités professionnelles que cette transition peut leur offrir.

L'Association poursuivra le travail avec les organismes qui offrent la possibilité de suivre des formations, de saisir des opportunités de création d'entreprise dans un cadre éthique et responsable et de découvrir des métiers liés à la transition écologique, à la protection de l'environnement.

- **Favoriser le libre arbitre**

Permettre aux jeunes de choisir librement leur vie et leur orientation. Dans le cadre de la démarche RSE, cela consiste à leur donner les éléments leur permettant d'être sensibilisés aux changements climatiques.

L'accompagnement vers l'autonomie implique une éthique vis-à-vis des jeunes, respectueuse de leurs aspirations et de leurs choix, tout en garantissant la confidentialité des échanges, dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD).

- **L'Humanisme**

La Mission Locale Haute-Garonne fonde l'accompagnement des jeunes sur des valeurs humanistes. L'Association s'engage à lutter de façon systémique contre les discriminations et à développer le pouvoir d'agir de l'ensemble des acteur-trice-s.

Engagée dans l'expérimentation nationale, l'Association s'appuie sur un référentiel commun en matière de prévention des discriminations pour sensibiliser l'ensemble des entreprises partenaires et de manière plus large, toutes les parties prenantes. Son engagement en faveur de la transition écologique l'amène tout naturellement à intégrer les préoccupations environnementales dans l'accompagnement des parcours et des réflexions des jeunes.

- **Favoriser l'épanouissement et l'émancipation**

Sensibiliser les jeunes aux enjeux de responsabilité sociétale c'est favoriser leur émancipation par une prise de conscience et une mise en mouvement qui vise à les rendre acteur-trice-s dans les changements à conduire. La sensibilisation à ces enjeux fait partie de nos missions.

- **La citoyenneté**

Accompagner les jeunes pour qu'ils deviennent des citoyens éclairés ! C'est notre responsabilité ! Nous proposons aux jeunes de participer activement aux politiques publiques au sein d'instances consultatives dont l'objectif est de rapprocher les jeunes des politiques publiques.

- **Poursuivre l'ancrage territorial**

La Mission Locale Haute-Garonne développe des pratiques et des activités en lien avec son territoire. Pour cela, elle observe son environnement, les évolutions, les réalités concrètes et elle maintient ou développe les contacts avec ses partenaires, les entreprises, les élus... afin d'être au plus près des besoins du public, en s'appuyant sur les ressources de son territoire d'intervention.

ARTICLE 2.2

ASSURER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DE QUALITÉ, RESPONSABLE ET ÉPANOUISSANT

L'Association intègre, dans sa gestion des Ressources Humaines, les principes de RSE et les fait vivre dans ses actions menées auprès des collaborateur·trice·s. Ses engagements se traduisent par une politique proactive et dynamique. Le but est de donner un cadre de vie et de travail agréable aux salarié·e·s et au public accompagné.

L'Association est animée par l'égalité des chances, le respect de l'autre et de ses différences. Ce sont des valeurs fortes qui sont appliquées à toutes les étapes de la gestion des ressources humaines telles que l'embauche, la formation, les parcours professionnels des collaborateurs... La diversité des contrats (apprentissage, stage, CDD, CDI...) manifeste également notre engagement.

Les collaborateurs sont essentiels à la réussite de notre mission. Nous nous engageons à leur offrir un cadre de travail motivant et épanouissant afin qu'ils puissent s'y consacrer pleinement.

Sous l'impulsion de la Direction Générale, nous sommes investis dans la protection de nos collaborateur·trice·s par la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques Santé et Sécurité au Travail.

Nous menons une politique conséquente de formation professionnelle dans le cadre de notre Plan de Développement des Compétences, et nous accompagnons les salarié·e·s à l'appropriation et l'évolution de leur métier via le plan de professionnalisation (ateliers d'intégration et de soutien aux compétences métier).

Leur bien-être au travail et tous les aspects ci-dessus sont des axes que nous travaillons de manière collective par le dialogue social et les bonnes pratiques managériales.

Un des axes du bien-être au travail réside dans un équilibre entre la vie personnelle et professionnelle, en offrant un environnement de travail flexible et bienveillant.

Nous portons beaucoup d'attention à nos locaux que nous voulons modernes, agréables et accueillants pour le public et les salarié-e-s. Les équipes s'y retrouvent et partagent des échanges de pratiques, des évènements fédérateurs.

Nous œuvrons également socialement via l'octroi de périphériques de rémunération, d'œuvres sociales et culturelles portées par le CSE, d'évènements internes de cohésion.

Le dialogue est continu entre l'équipe d'encadrement et les collaborateurs.

Un dialogue social nourri avec les élus du personnel permet de mener des groupes de travail réguliers sur différents thèmes. Ceux-ci permettent d'échanger de manière approfondie sur les attentes, les besoins des collaborateurs. Ces groupes de travail facilitent l'évolution de nos démarches et processus dans différents domaines y compris celui, primordial, de la prévention des risques professionnels.

La mise en place de la démarche RSE a été réalisée avec la participation active des élus du CSE et la création d'un groupe de pilotage ainsi que de groupes opérationnels composés d'élus et de volontaires parmi les salarié-e-s.

Nos « **éclaireurs éclaireuses RSE** » facilitent la mise en œuvre des actions en matière de RSE de manière homogène sur tous nos sites.



3.

L'ASSOCIATION, ACTRICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'Association est consciente de son impact environnemental et s'engage à mettre en œuvre des actions concrètes pour réduire l'empreinte écologique liée à l'exercice de son activité, dans l'intérêt des générations futures. Elle mène une politique environnementale volontariste sur différents axes d'intervention, et toujours dans un cadre d'amélioration continue.

La mise en œuvre de cette politique n'est possible que grâce à l'implication de l'ensemble des parties prenantes. La direction de l'Association a besoin du soutien de tous pour mener à bien ces actions, et rentrer ainsi dans le cercle vertueux du développement durable.

ARTICLE 3.1

ACHATS RESPONSABLES

L'Association se tourne vers des achats qui ont une longue durée de vie, recyclables et réutilisables.

L'Association intègre la dimension écologique dans tout investissement ou renouvellement de matériel en favorisant le matériel bureautique recyclable, des produits de nettoyage éco-labellisés... en choisissant des partenaires et fournisseurs engagés pour l'environnement.

Elle privilégie les fournisseurs locaux (afin de diminuer l'impact environnemental lié aux transports) et engagés dans des politiques RSE. Dans le cadre de ses appels d'offre, ces deux éléments sont des critères qui sont pris en considération.

L'éthique et la loyauté des pratiques guident également nos relations avec nos prestataires et fournisseurs.

ARTICLE 3.2

MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

L'Association applique les consignes de températures maximales et minimales et permet de déroger aux horaires classiques pour s'adapter à un contexte d'évènements climatiques exceptionnels.

Les dépenses énergétiques liées à l'éclairage sont limitées au maximum par le recours à des systèmes de régulation automatique de la luminosité à chaque fois que cela est possible dans les locaux.

Les locaux sont équipés d'ampoules basse consommation et l'extinction de l'éclairage et multiprises en dehors des heures de présence est préconisée.

Le matériel électronique n'est pas laissé en veille en dehors des horaires de travail.

Les économies d'énergie sont incitées en limitant les consommations d'eau et d'électricité et en sensibilisant les salarié-e-s et les jeunes accompagnés via un affichage. Une information régulière rappelle les bonnes pratiques, les gestes éco-responsables à adopter.

Une charte sur le droit à la déconnexion et un guide de bonnes pratiques en lien avec les usages numériques ont été diffusés afin de réduire l'impact des différents usages numériques de l'Association.

Enfin, tout le parc de véhicules de la Mission Locale Haute-Garonne est hybride et permet d'atténuer l'impact des trajets que les salarié-e-s effectuent dans l'exercice de leur mission, considérant l'étendue du territoire d'intervention et le nombre de permanences à assurer.

La préoccupation écologique oriente nos modes d'organisation avec du distanciel (télétravail, visioconférences...) lorsque cela est compatible avec la qualité des échanges.

ARTICLE 3.3

RÉEMPLOI ET RECYCLAGE

L'Association favorise le recyclage du matériel et des équipements devenus obsolètes, la réduction des déchets et l'économie circulaire dans les locaux et lors des évènements.

Le recyclage concerne autant les ressources utilisées pour des tâches administratives (type papier), que le recyclage des éléments de mobilier. Les déchets sont réduits au maximum et triés afin de pouvoir être recyclés dans les meilleures conditions.

Une politique de tri des déchets a été engagée et se poursuivra dans les années à venir.

L'Association apporte ainsi sa contribution à la cause écologique et souhaite que ces gestes de quelques-uns, aujourd'hui réfléchis, deviennent demain les réflexes de tous.

C'est le rôle du comité de pilotage RSE et des groupes de travail, d'essaimer ces pratiques sur les différents sites. Des volontaires nommés ÉCLAIREUR-EUSE-S RSE aident à la sensibilisation et l'application des bonnes pratiques, dans une démarche active, incitative et ludique.

4. SUIVI ET ÉVALUATION

Pour garantir la pertinence et l'efficacité des mesures découlant de cette charte, nous mettons en place un dispositif de suivi régulier et d'évaluation des actions RSE menées au sein de l'Association.

Nous avons des indicateurs de suivi pour mesurer l'impact de ces actions. Certains sont liés au plan d'actions annuel et d'autres sont permanents et constituent des points de repère.

Ces indicateurs feront l'objet d'une communication annuelle.

Un bilan RSE pour rendre compte des progrès accomplis et des axes d'amélioration sera réalisé annuellement.





Mission Locale
Haute-Garonne

..... ÉCLAIREUR D'AVENIR

OCCITANIE

6,8 boulevard Florence Arthaud
31200 Toulouse